



## 2 - L'HISTOIRE

L'histoire du mouvement social et communautaire s'enrichit au fil des décennies.

### Avant les années 60

C'est principalement l'Église qui est responsable de l'aide aux personnes démunies. On parle des œuvres de bienfaisance ou de charité.

### Dans les années 60

L'action communautaire se développe, remet en question l'ordre établi. Elle prend ses distances par rapport à l'action sociale catholique, le mutualisme, le coopératisme et le syndicalisme en adoptant des pratiques bien à elle, notamment : organisation communautaire, éducation populaire, défense collective des droits et promotion de la participation citoyenne. Plutôt que charitables, les actions s'inscrivent dans la volonté d'un changement de société qui s'appuie sur les valeurs de solidarité, de justice sociale et de démocratie.

C'est la mobilisation citoyenne contre les inégalités qui prend le pas. Le changement social et la prise en charge collective des services sont à l'honneur et donnent naissance à des comités citoyens et des groupes de défense des droits.

Le mouvement des femmes connaît un essor particulier avec la création en 1966 de la Fédération des femmes du Québec suivie par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), fruit de la déconfessionnalisation des groupes de femmes catholiques.

### Dans les années 70

L'inaction des gouvernements face aux revendications des comités de citoyens donne naissance aux groupes dits « populaires » et ouvre la voie à une action davantage politique.

Des organisations de défense des droits des personnes assistées sociales, chômeuses, locataires et consommatrices voient le jour. Des ressources autogérées se mettent également en place : cliniques de santé et cliniques juridiques, centres d'éducation populaire, ressources alternatives en santé mentale et garderies populaires.

## Dans les années 80

Sur fond de crise économique et d'une remise en cause de l'État-providence, le Québec met l'accent sur le partenariat des secteurs étatique, privé, syndical et communautaire.

Tentant d'apporter des solutions aux problèmes découlant de la crise économique et de pallier le désengagement de l'État dans les services sociaux, le nombre d'organismes communautaires s'accroît de manière significative. C'est durant cette période que la dénomination « groupe communautaire » s'installe.

Le mouvement communautaire est notamment actif sur les questions se rapportant au développement local. En 1984, on fonde, dans la région des Bois-Francs, la première Corporation de développement communautaire du Québec.

*(Dans Lanaudière, la Corporation de développement communautaire de la MRC de L'Assomption est créée en 2010).*

Aussi, au cours de cette décennie, les ressources alternatives en santé mentale connaissent un certain essor. De son côté, le mouvement des femmes développe un réseau de centres de femmes, afin de briser l'isolement social et d'encourager l'autonomie de ces dernières. Le secteur jeunesse connaît aussi une expansion importante alors que des maisons de jeunes s'établissent dans différentes régions du Québec.

Afin d'améliorer les rapports avec l'état, la Coalition des organismes communautaires du Québec est créée en 1985.

## Au début des années 90

Le gouvernement du Québec entreprend un processus de décentralisation et de régionalisation de l'administration publique, notamment en matière de développement local et de santé et de services sociaux.

Cette nouvelle approche, qui mise sur le partenariat et la concertation, favorise la reconnaissance du mouvement communautaire par les instances gouvernementales.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux, adoptée en 1991, reconnaît officiellement la contribution des organismes communautaires dans la production de services socio-sanitaires et consacre le principe d'autonomie des groupes en stipulant qu'ils sont libres de définir leurs orientations, leurs politiques et approches. Cette réforme entraînera notamment une révision du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) qui consacre le principe de financement global à la mission.

En 1994, le gouvernement met en place le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), aujourd'hui connu comme le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

La création de la Coalition des organismes communautaires du Québec en 1985 est suivie du Comité aviseur de l'action communautaire autonome en 1995 – qui deviendra en mai 2007 le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). La reconnaissance de l'action communautaire et le respect de son autonomie par l'État ainsi que le droit à un financement stable et décent sont à l'ordre du jour.

## Dans les années 2000

Ces années sont témoins du désengagement de l'état et du déversement des responsabilités vers le milieu communautaire et les entreprises d'économie sociale.

Devant des enjeux d'autonomie et de financement de plus en plus criants, le mouvement communautaire initie des actions qui mènent, en 2001, à l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire du Québec, intitulée L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement du Québec. Par cette politique, le gouvernement reconnaît leur autonomie et leur pouvoir d'initiative et harmonise les divers modes de financement des ministères et des organismes gouvernementaux.

L'année 2021 voit arriver l'élaboration d'un deuxième plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC). Le premier plan d'action, adopté en 2004 était échu depuis 2008.